departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal : le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire : le 24 Décembre 1998

SEANCE DU 22 décembre 1998

Subventions aux associations sur proposition de l'Office Municipal de la Culture (OMC)

[Annexe]

Président:

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98570

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Vie Associative/Jumelages

Subventions aux associations sur proposition de l'Office Municipal de la Culture (OMC)

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale et sur avis de l'Office Municipal de la Culture,

Au titre de 1998 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, les subventions annuelles à allouer aux associations affiliées à l'O.M.C. (en complément des subventions soumises aux CM des 27 mars et 23 novembre 1998) ont été arrêtées aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

		SUBVENTIONS			SUBVENTIONS				
N°	ASSOCIATIONS	1997			1998				
		(I	our mémoir	re)					
				Aide	CM		Aide	CM	
			*	à la	du	*	à la	22 décembre	*
				création	27 mars		création		
4897	Guides de France	3 000 F	.,	-,	3 000 F	•	'	1 000 F	1 000 F
11944	Scouts de France	3 000 F			3 000 F			1 000 F	1 000 F
11945	CAPELLA	2 000 F	1 000 F	•	1 000 F			1.000 F	1.000 F
14437	Vidéo Miettes	6 000 F	3 000 F	5 470 F	6 000 F	3 000 F	6 000 F	2 000 F	2 000 F
16271	Scrabble Club Niortais	3 500 F	1 500 F		2 500 F			1 000 F	1 000 F
20284	Un pied sur deux			•	2 500 F	2 500 F		4 000 F	4 000 F
		•		-	•		•	10.000 F	'

^{*(}dont subvention à caractère exceptionnel liée à un moment et:ou à une activité particuliers de l'association)

Imputation budgétaire : Chapitre 922 - Sous-Chapitre 2419 - Article 6574 # 05356

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 44
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le	Maire	e de	Nior
$ \sim$	IVIUII	uc	1 1101

Bernard BELLEC

Ordre du jour